



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

15 avril 2021

Rapport sur la situation sociale dans le canton du Valais

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a mandaté le bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS pour la rédaction d'un rapport sur la situation sociale dans le canton du Valais. Il dresse un aperçu de la situation sociale dans le canton sous la forme de données statistiques et d'un bilan de la politique sociale. Un nombre important de partenaires étatiques et paraétatiques ont participé à l'étude.

Le rapport sur la situation sociale dans le canton du Valais s'inspire du Programme de prévention et de lutte contre la pauvreté de la Confédération et des recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) qui préconisent de développer des instruments permettant d'analyser la situation dans un canton, d'effectuer un bilan et un monitoring de la politique sociale et d'assurer une vue d'ensemble du système social.

Une pauvreté multifactorielle

Dans ce contexte, la pauvreté n'est pas envisagée comme un manque de revenus mais comme un manque de capacités ou de possibilités. C'est pourquoi de nombreux domaines sont concernés et ont été analysés dans le cadre du rapport réalisé par le bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS. La politique sociale doit, en effet, viser une extension des possibilités d'action et de réalisation pour toutes les personnes. Cette approche implique que, dans l'optique d'améliorer la situation de pauvreté de manière durable, les causes des problèmes matériels doivent être identifiées.

Principaux constats et défis

- **Précarité des ménages monoparentaux** : Le Valais compte une proportion de ménages monoparentaux et un taux de divorce similaires à la valeur nationale, mais les divorces interviennent en Valais plus fréquemment lorsque les enfants sont encore mineurs, ce qui augmente le risque de pauvreté. Les ménages monoparentaux disposent en moyenne des plus faibles revenus disponibles et connaissent un risque de pauvreté particulièrement élevé. Leur taux de recours à l'aide sociale est d'ailleurs 8 à 10 fois plus élevé que pour le reste de la population. Favoriser la conciliation entre le travail et la vie de famille, notamment au sein d'entreprises tout en garantissant l'accès aux structures d'accueil extra-familial, permet de réduire le risque de précarité des ménages monoparentaux.
- **Viellissement de la population** : le Valais présente un quotient de personnes âgées sensiblement plus élevé qu'en moyenne suisse. Le vieillissement de la population a des répercussions, en particulier dans le domaine de la santé, de l'assistance et des infrastructures sociales. Le développement de logements adaptés et de la prise en charge stationnaire, l'aménagement de l'environnement bâti, l'augmentation des besoins en aide et en soins à domicile ou encore l'implication de proches aidants sont à



considérer afin d'adapter progressivement la politique sociale à ce changement structurel.

- **Accès à la formation professionnelle** : la part des personnes âgées de plus de 25 ans ne détenant pas de formation professionnelle de base en Valais est supérieure à la moyenne suisse (VS : 24% ; CH : 17%). Les personnes sans formation professionnelle reconnue ayant un risque plus important de se trouver en situation de pauvreté, voire de recourir à l'aide sociale, la facilitation de l'accès à la formation apparaît comme décisive dans la lutte contre la pauvreté.
- **Accès et conditions de logement** : le Valais connaît un taux élevé de propriétaires en comparaison nationale. Les ménages les plus à risque de pauvreté, en particulier les ménages monoparentaux et les ménages étrangers avec faibles revenus, sont très majoritairement locataires en Valais et peuvent rencontrer des difficultés pour se loger, notamment en raison des garanties financières exigées. Des analyses complémentaires doivent être effectuées sur la situation en matière de logement et sur les éventuels besoins d'aide au logement pour les ménages à risque ou vulnérables.
- **Non-recours aux prestations sociales** : le non-recours aux prestations sociales, soit le fait que des ayants droits ne fassent pas valoir leurs droits, est susceptible de complexifier ou d'aggraver les problématiques sociales. Des difficultés de compréhension ou d'orientation au sein du système d'aide, la crainte de la stigmatisation sociale ou encore la crainte de la perte du permis de séjour pour les personnes étrangères constituent des facteurs de non-recours. En vue de prévenir ce phénomène, notamment dans le domaine de l'aide sociale, il s'avère important de mieux le comprendre et d'analyser son ampleur.
- **Coordination de la politique sociale cantonale** : la politique sociale couvre de nombreuses dimensions et domaines d'action. La capacité de prioriser les actions selon les besoins et de concentrer les efforts est déterminante pour obtenir un impact. Il est relevé que le pilotage stratégique de la politique sociale doit faire l'objet d'une approche coordonnée, notamment en ce qui concerne les différentes dimensions de la politique sociale (formation, santé, emploi, logement, protection sociale).

A noter que le présent rapport a été élaboré sur la base de données antérieures à la pandémie de COVID-19.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

Jérôme Favez, chef du Service de l'action sociale, 027 606 48 05

Tanja Guggenbühl, collaboratrice scientifique du bureau BASS, 031 380 60 80